



Solidarité avec les civils d'Alep et des autres villes syriennes (APPEL DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU SNESUP-FSU DU 15 DECEMBRE 2016)

À l'heure où les forces gouvernementales syriennes qui ont détruit l'est de la ville d'Alep sont en train d'en prendre le contrôle quasi-total, des dizaines de milliers de civils vivant dans ces secteurs doivent être protégés de toute urgence. Selon les échos des ONG, ils sont victimes de bombardements et d'actes de représailles commis par les forces du régime Al Assad et de ses supplétifs¹ enrôlés dans l'offensive terrestre : torture, disparitions forcées, exécutions extrajudiciaires, habitant.e.s brûlé.e.s vifs/vives dans leurs maisons... Le Haut-Commissariat de l'ONU (HCDH) aux droits de l'homme dénonce les exactions des « *forces pro-gouvernementales qui ont pénétré dans des habitations et tué les civils qui s'y trouvaient, y compris les femmes et les enfants* ».

Aujourd'hui, les blessé.e.s ne peuvent pas être évacué.e.s, et ceux/celles qui essayent de fuir risquent d'être abattu.e.s, capturé.e.s, supplicié.e.s. Le SNESUP et la FSU² appuient la demande du Maire d'Alep d'un cessez-le-feu et d'un corridor permettant aux

civils qui le désirent de quitter la ville en toute sécurité. Un libre accès humanitaire doit être garanti pour acheminer l'aide dont ont besoin les civils. Des observateurs internationaux doivent pouvoir veiller au respect des droits humains et du droit international humanitaire. Une trêve globale doit être instaurée afin d'épargner une semblable catastrophe humanitaire à Idlib et dans d'autres villes syriennes.

Le SNESUP-FSU appelle les syndiqué.e.s et les collègues à exprimer dans leurs établissements une solidarité visible avec les civils d'Alep, à participer aux initiatives organisées à cette fin. Le SNESUP-FSU, qui est attaché au droit des peuples à s'émanciper d'une dictature et à décider librement de leur avenir, soutient depuis 2011 les Syrien.ne.s qui portent le projet d'une Syrie libre et démocratique. Il appelle à procurer une aide sur le plan matériel et administratif aux étudiant.e.s et aux universitaires syrien.ne.s réfugié.e.s en France afin qu'ils/elles bénéficient de conditions de vie décentes et soient en mesure de poursuivre leurs activités. ■

¹ Troupes venues de Russie, d'Iran (Pasdaran), du Liban (Hezbollah), d'Irak (milices chiites), d'Afghanistan, ...

² Communiqué FSU du 14 décembre 2016 : <http://sd60.fsu.fr/La-FSU-est-aux-cotes-du-peuple-syrien.html>

Combattons la mise en œuvre du « suivi de carrière » (APPEL INTERSYNDICAL : CGT FERC Sup - SNESUP-FSU - SUD ÉDUCATION)

En 2009, le ministère avait prévu d'instaurer une évaluation systématique des enseignant.e.s-chercheurs/euse, qui apparaissait comme l'un des moyens pour la mise en œuvre de la modulation des services, en vue d'économies budgétaires. Dans un mouvement sans précédent, les universitaires de toutes disciplines et de toutes sensibilités s'étaient alors uni.e.s et levé.e.s contre un projet qui constituait une atteinte à leur indépendance statutaire et aux libertés académiques, et témoignait d'un mépris pour l'ensemble des formes d'évaluation sur critères scientifiques qui rythment déjà leurs carrières.

Le ministère avait dû renoncer à imposer la modulation des services et suspendre la mise en œuvre de l'évaluation.

Depuis 2009, les ministères successifs n'ont cependant eu de cesse de vouloir imposer l'évaluation. Cette volonté s'est heurtée à la résistance des universitaires avec leurs organisations, résistance exprimée notamment à travers les prises de positions réitérées de la majorité des sections élues du CNU et de la commission permanente du CNU.

À la suite d'une injonction du ministère, et de la multiplication des expérimentations sans cadrage du suivi de carrière par des sections volontaires, la CP-CNU a proposé de mettre en œuvre un « suivi de carrière » qui ne serait pas une évaluation quantitative mais qui proposerait un regard et un échange sur l'ensemble des missions de l'enseignant.e.s-chercheur/euse et sur les conditions d'exercice de ses missions dans son établissement. Dans le cas où il serait mis en œuvre par le ministère, en 2017, les collègues de la vague C seraient concerné.e.s.

Nous nous opposons à cette procédure qui, outre qu'elle ne satisfait pas au caractère volontaire et confidentiel, ne correspond en rien à une appréciation scientifique digne de ce nom de l'activité des enseignant.e.s-chercheurs/euses.

C'est pourquoi nous appelons :

- les sections du CNU à ne pas le mettre en œuvre ;
- les collègues à ne pas remplir leur rapport d'activité et à se rapprocher des organisations syndicales signataires de cet appel pour organiser collectivement, notamment dans les établissements concernés, l'expression de leur refus de se soumettre à cette procédure. ■

N'OUBLIEZ PAS DE RÉGLER VOTRE COTISATION AVANT LE 31 DÉCEMBRE AFIN DE BÉNÉFICIER EN 2017 DE LA DÉDUCTION FISCALE DE 66 % DU MONTANT DE VOTRE COTISATION

**Le SNESUP-FSU, membre fondateur d'ATTAC, soutient sa campagne de lutte contre l'évasion fiscale.
Tout soutien en 2016 donne droit à une déduction fiscale de 66 % en 2017.**